



CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2014

Composition portant sur un sujet de droit public

ÉPREUVE N° 13

Durée: 5 h
Coefficient: 4

SUJET:

Le statut de la fonction publique doit-il être préservé ?

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.**
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.

ÉPREUVE N° 13